



---

## **Conseil du développement industriel**

### **Cinquantième session**

Vienne, 21-23 novembre 2022

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à la transformation  
structurale et aux compétences sectorielles**

## **Activités de l'ONUDI relatives au développement sectoriel, y compris à l'agrobusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document fait le point sur le rapport du Directeur général présenté à la dix-neuvième session de la Conférence générale (GC.19/15). Il résume les activités que mène l'ONUDI dans les domaines du développement sectoriel, y compris l'agrobusiness, du renforcement des capacités commerciales et de la création d'emplois, lesquels ont pris une place centrale dans les opérations de l'Organisation après l'approbation par les États Membres du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025.

## **I. Introduction**

1. L'ONUDI appuie les efforts que déploient les États Membres pour parvenir à un développement rural durable, et pour transformer et moderniser structurellement le secteur de l'agrobusiness, en vue de réduire la faim, d'accélérer la transition des systèmes alimentaires et de générer revenus et emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Il s'agit avant tout de tirer le meilleur parti des possibilités que peut offrir le développement de l'agrobusiness, de manière à aller dans le sens des tendances qui se dessinent à l'échelle mondiale. L'Organisation soutient le développement de la production industrielle et de l'infrastructure de contrôle de la qualité en lien avec le commerce en proposant des services de coopération technique, notamment de renforcement des capacités, qui favorisent la modernisation sectorielle et accroissent la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) en améliorant la qualité des produits finis et leur conformité aux exigences des marchés.



## II. Services d'analyse, de recherche et de conseil stratégique, et élaboration de normes

2. Pour aider ses États Membres à renforcer les capacités commerciales et à améliorer l'infrastructure de contrôle de la qualité, l'ONUDI, notamment dans le cadre du Programme mondial sur le contrôle de la qualité et la normalisation, a développé et encore facilité l'accès à des biens communs universels tels que des outils, des méthodologies et des documents. Ceux-ci sont un moyen de transmettre des pratiques optimales au niveau international ainsi que des informations utiles pour la prise de décisions stratégiques. Ils ont déjà été mis à profit par des centaines d'organismes de contrôle de la qualité et d'évaluation de la conformité du monde entier. À titre d'exemple, on peut citer les principes directeurs et les guides techniques relatifs au développement de la politique de contrôle de la qualité ; le réseau de laboratoires (le portail LABNET)<sup>1</sup> ; et l'outil d'analyse de la conformité aux normes concernant les rejets d'importations et la non-conformité des produits. L'ONUDI s'appuie sur ces outils et plateformes pour orienter et soutenir ses interventions d'assistance technique de manière à favoriser la participation des pays en développement aux marchés mondiaux et aux chaînes de valeur. Les guides relatifs aux politiques de contrôle de la qualité ont été utilisés par plusieurs pays d'Afrique et des Caraïbes, et l'Union africaine s'en est inspirée pour élaborer sa politique continentale dans ce domaine, dans le contexte de la mise en œuvre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

3. Dans le cadre des programmes d'assistance technique qu'elle mène en Afrique de l'Ouest, l'ONUDI a établi, en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la première base de données relatives à la qualité et à l'industrie dans la zone CEDEAO (ECOQUIB). Celle-ci permet d'accéder à diverses statistiques sur la production, les exportations et les importations, à des indices des prix et à des informations sur les institutions et les services de contrôle de la qualité (tels que les laboratoires d'essai et d'étalonnage, les experts, les centres de réparation de matériel de laboratoire, les organismes de certification et d'inspection, et les normes) disponibles dans les États membres de la CEDEAO et en Mauritanie.

4. Dans le cadre des travaux de la Commission du Codex Alimentarius, qui est l'organisme de normalisation des Nations Unies dans le domaine alimentaire, l'ONUDI met en œuvre des initiatives en Afrique de l'Ouest et dans la région arabe en vue de mieux faire connaître et d'appuyer les projets d'utilisation expérimentale de données générées par des programmes d'assurance volontaire par des tiers. Pour appuyer ses travaux sur le Codex Alimentarius, l'ONUDI a mené une enquête sur le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce en vue d'évaluer les pratiques d'audit et d'inspection à distance dans le domaine du contrôle des aliments. Cette évaluation analytique doit aussi être mise à profit dans le cadre des travaux futurs sur l'audit et la vérification à distance des cadres réglementaires que mènera le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires. L'ONUDI a également organisé sur trois jours, selon des modalités hybride, le Forum de Vienne sur la sécurité sanitaire des aliments, qui a porté sur l'innovation fondée sur les données dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Cette manifestation a réuni plus de 400 participants, notamment des représentants d'organismes de réglementation, du secteur, de partenaires de développement et du monde universitaire.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir : <https://hub.unido.org/labnet/labnet-map>.

5. Conscientes que l'innovation est un facteur déterminant dans la transformation économique, l'ONUDI et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ont publié conjointement le guide pratique *ISO 56002:2019 Système de management de l'innovation* à l'intention des organisations qui souhaitent innover, notamment des PME, l'innovation permettant à celles-ci de gagner en productivité et de créer davantage d'emplois de qualité.

### III. Programmes de coopération technique

6. Les avantages à adopter une approche globale des interventions sont démontrés dans le Programme mondial sur le contrôle de la qualité et la normalisation, lequel aide 12 pays du monde à renforcer leur compétitivité dans 16 chaînes de valeur. Élaboré par l'ONUDI et le Gouvernement suisse par l'intermédiaire de son secrétariat d'État à l'économie, ce programme recense les difficultés en rapport avec la qualité et prévoit des interventions ciblées à toutes les étapes de la chaîne de valeur, améliorant ainsi la conformité aux exigences des marchés internationaux et aidant à terme les pays à se lancer dans le commerce mondial. Le programme s'adresse à des pays répartis sur quatre continents, notamment l'Afrique du Sud, l'Albanie, la Colombie, le Costa Rica, la Géorgie, le Ghana, l'Indonésie, le Kirghizistan, le Pérou, les Philippines, l'Ukraine et le Viet Nam.

7. L'ONUDI poursuit la mise en œuvre de plusieurs projets menés dans le cadre du programme de renforcement de la compétitivité en Afrique de l'Ouest, financé par l'Union européenne. Les activités de l'Organisation se concentrent sur sept composantes nationales à Cabo Verde, en Gambie, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Sierra Leone, ainsi que sur une composante régionale, mise en œuvre sous la direction de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest : le Projet de renforcement de la compétitivité en Afrique de l'Ouest par la création d'infrastructures de contrôle de la qualité. Dans le cadre de ce dernier, l'ONUDI s'attache à améliorer l'environnement commercial ainsi qu'à appuyer le système régional de contrôle de la qualité de la CEDEAO et les politiques connexes pour les chaînes de valeur suivantes : manioc et produits dérivés, mangue, textile et habillement, et technologies de l'information et de la communication.

8. Dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'ONUDI s'est vu confier la mise en œuvre de la composante sur les obstacles techniques au commerce et l'infrastructure de contrôle de la qualité dans le cadre du programme intitulé « ACP Business-Friendly : Soutenir les chaînes de valeur par des politiques inclusives, la promotion des investissements et des alliances », financé par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La composante sur l'infrastructure de contrôle de la qualité a pour objet de renforcer la gouvernance de l'infrastructure régionale de contrôle de la qualité et de réglementation, d'améliorer la disponibilité des services de contrôle de la qualité spécifiques aux chaînes de valeur et de promouvoir la culture de la qualité et les pratiques dans ce domaine.

9. L'ONUDI a établi une présentation d'ensemble de son référentiel méthodologique destiné à appuyer la transformation structurelle, qui représente pour les pays en développement un moyen essentiel de réaliser leurs objectifs d'industrialisation. Ce référentiel a fait l'objet d'une publication de l'ONUDI parue en novembre 2021 sous le titre *Sectoral transformation for inclusive and sustainable industrial development* (uniquement en anglais), qui décrit les conditions requises pour que les pays puissent opérer une transformation sectorielle vers un développement industriel inclusif et durable. Cette publication présente également six services de programme illustrés par des études de cas concrets.

10. Transformer les systèmes alimentaires en vue de les rendre plus inclusifs, durables et résilients reste l'une des principales priorités de l'ONUDI. L'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires (ASTA), géré conjointement par l'ONUDI et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, continue d'élargir son portefeuille de projets techniques visant à accélérer les investissements dans ce domaine. Au Suriname, un programme conjoint portant sur le développement durable de la chaîne de valeur de l'ananas, mis en œuvre dans le cadre du portefeuille ASTA, doit permettre aux agriculteurs, aux entreprises de transformation et aux autres parties prenantes de cette chaîne de valeur d'accroître leur productivité, leur compétitivité et leur accès au marché, dans une perspective de durabilité et de transformation privilégiant la création de revenus pour les communautés autochtones.

11. Avec l'appui du Ministère chinois du commerce, l'ONUDI fournit une assistance technique dans les zones rurales du comté de Quannan (province de Jiangxi – Chine), en vue de favoriser le développement des chaînes de valeur agro-industrielles et le renforcement des capacités locales en matière d'atténuation de la pauvreté, de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, d'agrobusiness et d'entrepreneuriat.

12. L'ONUDI travaille également sur la création, l'exploitation et la gestion de centres d'excellence destinés à favoriser la transformation structurelle du secteur de l'agrobusiness. En Égypte, grâce à un financement du Gouvernement italien, l'ONUDI mène un projet de développement inclusif et durable de la chaîne de valeur de la tomate, dans le cadre duquel des partenariats sont noués avec des institutions publiques, privées et universitaires, l'objectif étant de créer un centre d'apprentissage et de services spécialisé dans la tomate, qui doit assurer la prestation durable de plusieurs services tels que l'appui technique, la formation, le développement de la production et l'accès aux marchés pour le secteur de la tomate en Égypte.

#### **IV. Mobilisation et promotion de partenariats**

13. L'ONUDI continue de soutenir les organismes d'accréditation d'Afrique de l'Ouest, notamment le Système ouest-africain d'accréditation (SOAC), qui a signé en mai 2022 un Accord de reconnaissance mutuel avec la Coopération africaine d'accréditation et avec la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai. Le SOAC travaille actuellement avec neuf États membres de la CEDEAO : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les résultats obtenus par le SOAC reposent en grande partie sur un partenariat de longue date entre l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'ONUDI.

#### **V. Mesure à prendre par le Conseil**

14. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.

---